

LIGUE VAUDOISE

Petit-Chêne 18
1003 Lausanne



Lausanne, le 29 octobre 1974

Loi fédérale sur l'aménagement du territoire

Monsieur le Président et Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous informer que la Ligue vaudoise a constitué un comité provisoire afin de demander le referendum contre la loi fédérale sur l'aménagement du territoire.

Nous vous remettons sous ce pli quelques exemplaires des listes de signatures.

Nos motifs principaux sont les suivants :

- a) une loi qui touche de si près aux intérêts et aux droits des citoyens doit être soumise au peuple;
- b) la plupart des cantons possèdent des lois suffisantes en la matière et la loi fédérale ne fera qu'ajouter le poids d'un organisme fédéral à l'administration communale et cantonale (article 57);
- c) plusieurs dispositions de la loi vont à l'encontre du but recherché : c'est ainsi que le paiement de la taxe d'équipement payable dès l'exécution de l'équipement (article 28) et l'obligation qui peut être imposée aux propriétaires de construire dans les zones à bâtir (article 35) ne manqueront pas de placer les petits propriétaires dans la nécessité de vendre leur fonds à des promoteurs ayant les moyens financiers de supporter ces charges et obligations;

./.

Téléphone 021 22 19 14

Compte de chèques postaux 10-64 42

d) l'attribution d'un bien-fonds à la zone agricole ne donne pas lieu à indemnisation, sauf cas particuliers (article 49).

La contribution de plus-value (article 37) sera reportée inévitablement sur le coût des constructions et les loyers.

Les nombreuses subventions fédérales prévues (articles 40 à 45, 53 et 68) alourdiront encore le budget fédéral.

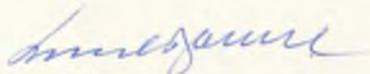
La Confédération interviendra directement dans les plans de zones cantonaux et communaux par des "lignes directrices" (article 69) qui mettront en tutelle les offices d'urbanisme communaux et cantonaux.

La Ligue vaudoise est prête à collaborer avec votre association et à remettre la direction du referendum à un comité représentatif de larges milieux de la population.

Veillez agréer, Monsieur le Président et Messieurs, l'expression de nos sentiments distingués.

au nom de la Ligue vaudoise

Le président : Le secrétaire :



Marcel Regamey

Pierre Rochat

Annexe mentionnée